

N/REF : 12/11/2024 13H04 C:264610 I:35157
V/REF : 1874872 / CARELLA CLARA
V/Email reçu le Mardi 12/11/2024 a 13H04

CITYA HENRY

**30 ALLEE HENRI FRENAY
38000 GRENOBLE**

IMMEUBLE : 8 COPPEE
8 RUE FRANCOIS COPPEE
38100 GRENOBLE

St Martin-H, le 20 Novembre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : 8 COPPEE - GRENOBLE - CONTACT M BEIDA 06 14 48 67 23

MOTIF : ARRETÉ DE CIRCULATION SUITE CURAGE

Donneur d'ordre : _ OCCUPANT LOGEMENT

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

ARRETÉ DE CIRCULATION SUITE CURAGE DETRATAGE DE L'ENSEMBLE DES
COLONNES
DU 25/07/2025 AU 26/07/2025
DU 14/08/2025 AU 15/08/2025

OBSERVATIONS :

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de premiere urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction, mais ca n'est parfois qu'apres plusieurs
interventions que nous arrivons a déterminer la cause du refoulement et a y
remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
2,00	Frais Arrêté de stationnement	48,00	96,00

TOTAL H.T.	96,00
T.V.A. a 10,00%	9,60
TOTAL T.T.C.En EURO	105,60

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Décembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN